

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 7 décembre 2018

10^{ème} Commission**N° CP-2018-11-10-2****Service instructeur**

DSOL - Service insertion et stratégie

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION/FONDS SOCIAL EUROPEEN
(FSE) :
DIVERSES INFORMATIONS RELATIVES À LA PROGRAMMATION EN COURS,
SES OPÉRATIONS, SON ORGANISATION**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin bénéficie du Fonds Social Européen (FSE) pour l'insertion depuis une dizaine d'années, ce qui constitue une recette non négligeable pour la collectivité. Il est ainsi reconnu par les instances étatiques et européennes comme organisme intermédiaire pour la programmation FSE 2014-2020. A ce titre, deux conventions de subvention globale ont été successivement signées, de 2015 à 2016, pour un montant de 1 638 400 € et de 2017 à 2020 pour un montant de 3 276 800 €. Ainsi, en 2018, cela représente 800 000 € sur les 5,2 M€ de crédits d'insertion engagés.

L'administration de ce fonds s'assortit d'un certain nombre de contraintes juridiques et formelles incontournables.

Aussi, ce rapport a pour objet :

- 1) au titre de la programmation FSE 2014-2020, la clôture financière des actions soutenues par le FSE en 2016, conformément à la réglementation communautaire,
- 2) la réactualisation du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle et des documents afférents (organigramme général, organigramme fonctionnel, schéma présentant le circuit d'un dossier FSE),
- 3) la mobilisation de l'assistance technique qui permet le financement partiel des postes dédiés à la gestion du FSE.

Ce rapport est sans incidence financière.

1. Programmation FSE 2014-2020 : validation financière 2016

Conformément au cadre réglementaire de gestion des crédits européens, les services du Conseil départemental (Service Insertion et Stratégie et Service Prospective et Politique Européenne) sont tenus de procéder à des contrôles a posteriori des actions portées par les structures, cofinancées par le FSE et par les crédits départementaux, et dédiées à l'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa.

L'objectif de ces contrôles est d'évaluer l'effectivité du déroulement opérationnel de ces actions et d'identifier le montant précis des subventions réellement mobilisées du FSE et du Conseil départemental pour chaque action soutenue.

Les conclusions financières de ces contrôles sont soumises à l'approbation de la Commission permanente. Leur validation conduit à clôturer officiellement les actions sur le plan budgétaire.

Pour l'année 2016, 10 contrôles ont été effectués.

Synthèse

- ▶ Toutes les opérations ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement.
- ▶ Le montant du FSE mobilisé s'élève à **656 133.67 €**.
- ▶ L'intervention du Département s'établit à **768 869 €**.
- ▶ Soit au total, pour ces 10 opérations, un soutien de **1 425 002.67€**.

Structures	Actions	Coût total de l'opération	Montant définitif FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant CD 68
ALEOS	AEI	76 751.17	38 375.58	50%	29 500
ALEOS	APE	98 004.37	39 004.37	39.80%	59000
ALEOS	PEF	56 767.63	27 267.64	48.03%	29 500
CIAREM	AEI	65 686.63	32 558	49.57%	32 558
CIAREM	APE	377 308.6	186 126.33	49.33%	188 520
CIAREM	PEF	35 483.84	16 328	46.02%	16 328
CONTACT PLUS	AEI	57 394.3	23 260.3	40.53%	34 134
CONTACT PLUS	APE	324 308.27	137 077.27	42.27%	187 231
CONTACT PLUS	PEF	255 706.27	116435.27	45.53%	139 271
REAGIR	APE	92 527.91	39 700.91	42.91%	52 827
TOTAL		1 439 938 .99	656 133.67	45.57%	768 869

AEI : Appui à l'Entrepreneuriat Individuel

APE : Accompagnement au Placement à l'Emploi

PEF : Préparation à l'Emploi et à la Formation

Le tableau présente uniquement le coût total de chaque opération éligible au titre du FSE après Contrôle de Service Fait (CSF).

Conformément au règlement FSE, les trop perçus doivent être régularisés par un ordre de reversement sur la ligne budgétaire suivante : programme H612, chapitre 017, fonction 564, nature 773.

2. **La réactualisation du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC)**

Ce document technique est obligatoire ; il retrace l'ensemble des procédures mises en œuvre dans la gestion de la subvention globale FSE par l'organisme intermédiaire qu'est le Département. Compte-tenu des évolutions au sein des services départementaux, de la programmation et des dispositions afférentes, il y a lieu de toiletter le DSGC, ainsi que les

pièces idoines (organigramme général, organigramme fonctionnel, schéma présentant le circuit d'un dossier FSE).

Toutes ces pièces sont jointes au présent rapport.

3. La mobilisation de l'assistance technique :

Comme prévu dans le cadre de la gestion de cette subvention globale qui a été déléguée au Département, celui-ci peut solliciter un financement au titre de son assistance technique (axe 4 du Programme Opérationnel National FSE). En effet, l'ensemble des fonctions de gestion des dossiers des structures est assuré par le Service Insertion et Stratégie (SIS). Le pilotage de la subvention est placé sous la responsabilité du Chef de ce service et du Directeur Enfance Famille Insertion (DEFI).

Le service gestionnaire assure l'ensemble des tâches de gestion de la subvention globale (instruction des dossiers, sélection et notification aux organismes retenus, établissement des actes attributifs des subventions, paiements, visites sur place, contrôles de service fait, ...).

L'assistance technique a été intégrée dans le dossier de demande de subvention globale du Conseil départemental du Haut-Rhin portant sur une enveloppe de 3 276 800 € de FSE pour la période 2017/2020.

Il s'agit de 38 400 € de recettes mobilisables pour une période de deux années : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Elle permet de couvrir une partie des frais de personnel liés à la gestion du FSE (temps de travail dédié des chargés de mission FSE du SIS de la DEFI).

Conformément à la procédure en vigueur, un appel à projet a été mis en ligne sur le progiciel « MDFSE » et un dossier de demande a été déposé pour ces montants au titre de l'assistance technique ; la Direction des Ressources de la Solidarité réalisera l'instruction et le contrôle du dossier.

L'avis de la 10^{ème} commission a été préalablement sollicité en date du 9 novembre 2018.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé de prendre acte :

- ▶ des contrôles financiers des opérations FSE concernées par la période 2016 et d'en approuver les conclusions sur le plan budgétaire, notamment l'intervention du FSE,
- ▶ des trop perçus qui seront régularisés par un ordre de reversement,
- ▶ de la réactualisation du DSGC et des pièces afférentes,
- ▶ de la mobilisation de l'assistance technique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT